



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Notions essentielles :

Jours ouvrables : Tous les jours de la semaine, hors repos hebdo et 1^{er} mai. Les jours fériés autres que le 1^{er} mai sont des jours ouvrables s'ils sont habituellement travaillés dans l'entreprise et non ouvrables s'ils sont habituellement chômés.

Jours ouvrés : Ce sont les jours normalement travaillés par l'ensemble des salariés. Les repos de cycle sont des jours ouvrés. Les jours non ouvrés sont détaillés au verso.

Repos

Hebdomadaire : c'est le(s) jour(s) légal(aux) de repos par semaine. A ne pas confondre avec les repos de cycle, qui sont compensés lorsqu'un jour férié tombe sur le même jour.

Pour bien comprendre les enjeux des systèmes de congés, il faut au préalable maîtriser ces notions de base. Et avant de choisir, il faut lever le contentieux sur les jours fériés !

BONNEUIL PFL

Paris, le 9 mai 2016.

AGIR POUR DES RESULTATS CONCRETS !

La montée en charge de la PFL n'est pas sans poser de problèmes, particulièrement irritants, notamment en nuit et en fin de matinée, sur la charge de travail, l'organisation du travail, la communication entre alimentation et brins...entre autres, comme l'accès aux vestiaires en fin de vacation. Lors de la réunion entre la direction de la PFL et les syndicats le 22 avril, face à ces irritants, nous avons proposé que des groupes de travail s'emparent de ces questions pour apporter le plus rapidement possible des solutions. La CFDT a même proposé que des réunions entre représentants syndicaux locaux et les RT soient systématisées, comme au Hub de Roissy, pour justement traiter les sujets liés à l'activité de production quotidiens, au plus près des agents. Les représentants du personnel ont trouvé plutôt positif d'impliquer les personnels pour résoudre les problèmes à la production et améliorer les conditions de travail. **Reste que cela ne peut se faire par un coup de baguette magique !**

D'autre part, le résultat d'une consultation réalisée par 2 syndicats sur le système de congés a été remis à la direction. **Alors que celle-ci allait entériner la proposition ultra-majoritaire issue de cette consultation, la CFDT a exprimé son désaccord, estimant que les agents n'avaient pas été informés des tenants et aboutissants de l'aménagement du temps de travail à la PFL, surtout pour les équipes de jour et de soirée.** Quand on ne connaît pas les textes réglementaires, on se trompe de combat en priorisant le système de congés avant de traiter sur le fond le temps de travail : c'est faire perdre potentiellement jusqu'à 10 jours fériés par an à chacun ! **La direction a proposé un délai d'un mois supplémentaire pour le choix des agents.**

La CFDT a fait le constat d'un désaccord sur l'interprétation des textes en vigueur à La Poste, sur le travail des jours fériés pour les personnels concernés. La direction expliquant que cette organisation du temps de travail était déjà en place à la PFR de Sénart !!! A la demande de compensation double, la réponse négative nous oblige à déposer un droit d'alerte local à la DRLOI (voir verso). Le 1^{er} mai, qui est un férié particulier, fait lui l'objet d'une compensation double. Certains racontent qu'ils ont obtenu cette compensation, alors que c'est un dû.

Droit d'alerte : pour le rétablissement de nos droits !

Nous avons déposé un droit d'alerte local. La DRLOI a 5 jours pour nous répondre. Nous avons déjà prévenu que la CFDT n'entendait pas que les jours fériés soient ainsi neutralisés. Le personnels ont été très tardivement prévenus de cette modalité, alors que l'accord signé le 28 Avril 2015 ne stipulait pas que les jours fériés étaient obligatoires et compensés simples. **La norme est une compensation double, même si le jour férié est ouvrable !** Non seulement on veut son application, mais on veut aussi poser la question de l'organisation nécessaire ces jours-là dans l'objectif de libérer un maximum de personnels. En fonction de la réponse de la DRLOI, la CFDT se réservera le droit de déposer un droit d'alerte national, et d'agir en conséquence pour obtenir satisfaction.

Ce n'est pas le seul sujet revendicatif, mais il doit être traité rapidement : juste une question d'équité et de justice sociale ! Alors oui, disons-le haut et fort ensemble :

RENDEZ-NOUS NOS FÉRIÉS !